



LETTRE MENSUELLE : JUILLET 2012.

Ils ne s'attendaient pas à être libérés ; ils n'ont pas non plus l'intention de rester une seule minute en prison. L'APRODH prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration de 260 prisonniers bénéficiaires de la liberté conditionnelle, transitant au siège de l'Association entre le 07 et le 12 juillet 2012.

Accompagnés par des membres de l'APRODH, le billet d'élargissement à la main, ils partent dans différentes directions, rassurés de ne pas rencontrer de problèmes en route.

I. Introduction

Si le mois de juillet 2012 a été comme les précédents au niveau des observations faites quant au respect des droits humains, il est tout de même différent par rapport à la situation carcérale. Aussi, avons-nous choisi de donner plus de place dans la présente lettre mensuelle à la présentation des changements d'effectifs connus dans les établissements carcéraux. Mais comme à l'accoutumé, nous ne manquerons pas de réserver un paragraphe aux cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique.

II. Des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

Les rapports de nos observateurs différents pour le mois de Juillet 2012 font état d'une relative diminution des violations des droits de l'homme en termes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes. En présentant ci-après la situation dans les provinces, nous n'avons pas la prétention d'être exhaustifs pour n'avoir pas réussi à vérifier toutes les informations recueillies sur terrain.

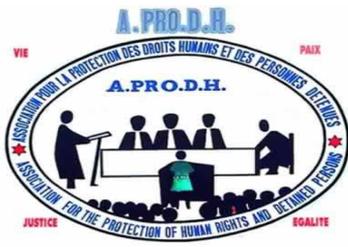
Au total, 33 personnes ont été tuées et 68 autres blessées. Elles sont réparties comme suit : *Bubanza (2blessés); Bujumbura Mairie (2tués-2blessés); Bujumbura Rural (2tués); Cibitoke (2tués-9blessés); Gitega (5tués-28blessés); Kayanza (2tués); Karusi (2tués-1blessé); Kirundo (1tué); Makamba (2tués-4blessés); Muramvya (3tués); Muyinga (3tués-2blessés); Mwaro (5tués-11blessés); Ngozi (2tués-3blessés); Rutana (1tué-6blessés); Ruyigi (1tué).*

Il ressort desdits rapports que les pertes en vies humaines sont dues en grande partie aux assassinats ciblés, aux exécutions extrajudiciaires ou aux meurtres pour des mobiles divers (politiques, actes de banditisme, litiges fonciers, règlements de compte...).

Très choquante a été l'exécution de NDIMUMAHORO Jean Claude alias NZUNGU, retrouvé mort décapité en province Muramvya, le 02 juillet, après avoir été enlevé de Bujumbura le 30 juin 2012 par un Agent de Transmission(AT) du Sous-Commissaire Provincial de la Police de Sécurité Intérieure à Gitega, comme le confirment des sources concordantes.

III. De la situation carcérale.

Dans notre précédente lettre mensuelle, nous avons évoqué les inspections systématiques des établissements pénitentiaires ordonnées par le Ministre de la justice et avons promis de faire une évaluation des décisions d'élargissement qu'auront pris les autorités judiciaires suite auxdites inspections.



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

Ici, nous saluons à juste titre le travail réalisé par la commission mise en place sur demande du Ministre de la Justice au niveau de tous les parquets, et dont la tâche était de mener des inspections dans tous les établissements pénitentiaires afin d'établir les listes des prisonniers éligibles à la libération conditionnelle.

Au total, environ 2800 prisonniers ont été élargis au cours du mois de juillet, à partir des 11 établissements pénitentiaires : un désengorgement qui a aura un impact visible au niveau de l'espace vital et du taux global d'occupation. Celui-ci vient de passer, dans l'espace d'un mois, de 10.422 détenus à 7.608 (soit de 257.33% à 187.85% de la capacité d'accueil). [Voir tableau ci-dessous]

Au niveau des établissements, les taux d'élargissement par rapport aux effectifs du 30 juin 2012 varient entre 19.35% à la maison d'arrêt de Muyinga et 48.08 % à la prison de Rumonge

Etablissement pénitentiaires	Capacité d'accueil	Population carcérale au 30 juin 2012	Population carcérale au 31 juillet 2012	Nbre de prisonniers libérés	Taux d'occupation au 30 juin 2012(%)	Taux d'occupation au 31 juillet 2012(%)
BUBANZA	100	384	283	101	384.00	283.00
BURURI	250	277	196	81	110.80	78.40
GITEGA	400	1359	946	413	339.75	236.50
MPIMBA	800	3359	2658	701	419.87	332.25
MURAMVYA	100	646	476	170	646.00	476.00
MUYINGA	300	398	321	77	132.66	107.00
NGOZI(Femmes)	250	93	70	23	37.20	28.00
NGOZI(Hommes)	400	1830	1312	518	457.50	328.00
RUMONGE	800	755	392	363	94.37	49.00
RUTANA	350	381	248	133	108.85	70.85
RUYIGI	300	940	706	234	313.33	235.33
Totaux	4050	10422	7608	2814	257.33	187.85

IV. Conclusion.

Pour que les mesures d'allègement prises en faveur des détenus portent leurs fruits, un plaidoyer tous azimuts devrait être mené pour le respect en tous temps et lieu des procédures légales tant au niveau de la police judiciaire, de l'administration que des différentes juridictions, afin que les lieux de détention ne soient réservés qu'aux seules personnes passibles de peines prévues par la loi.

Aussi, des efforts devraient se manifester du côté des juridictions qui ont la mission de traiter les dossiers judiciaires dans les délais réglementaires, car visiblement, les lieux de détention sont aujourd'hui occupés beaucoup plus par des prévenus (plus de 55%) que par des condamnés.

Enfin, nous saluons la mesure de grâce décrétée le 25 juin 2012 par Son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de l'Indépendance. Dans l'attente de la mise en application de ladite mesure dans un très proche avenir, nous sommes persuadés qu'elle apportera une bouffée d'oxygène aux milliers de personnes privées de liberté, car un espace vital suffisant reste indispensable à la salubrité ainsi qu'à la bonne santé auxquelles les prisonniers ont droit.